

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/106 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/80</i>	

Nombre de membres :
En exercice : 126
Présents : 70
Votants : 77 (Dont 7 pouvoirs)
POUR : 77 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le vingt-six novembre, à 19h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 19/11/2012

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Messieurs Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Tony BESANCON ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Christian DUHAL ; René FRAN CART ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELOT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Christian HULOT ; Benoît HUREAU ; Jean-Marc LAMPSON ; Francis LAUNOY ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Alain MEUNIER ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT

Représentés : Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame Françoise BUSQUET ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Jean-Michel DELAHAUT donne pouvoir de vote à Monsieur Patrick LESOILLE ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame Pascale MELIN ; Monsieur Guy LECLERCQ donne pouvoir de vote à Monsieur André OUDIN ; Monsieur Paul PONCIN donne pouvoir de vote à Monsieur Fabrice LEFEVRE ; Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique GUERIN.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

« Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la saisie des données nécessaires à la mise en œuvre d'une facturation à blanc dite « redevance incitative » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 8 décembre 2012 au 31 janvier 2013 (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2012/80 du 26/11/2012

- FIXE les conditions de recrutement suivantes :

Cet agent assurera des fonctions d'assistant de gestion comptable et administrative à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle confirmée sur un poste similaire, de connaissances de la comptabilité publique (M14), des procédures comptables et financières et de l'environnement des collectivités.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- CHARGE le Président de signer tout acte à intervenir.

Fait à Vouziers, le 27 novembre 2012

Le Président,



Francis SIGNORET